

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3568

présenté par
Mme Thill

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Après les mots :

« soins palliatifs »,

insérer les mots :

« dans les établissements de santé, sur leur lieu de résidence et dans des établissements d'hébergement de personnes âgées»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à rendre plus effectif les soins palliatifs, encore très défectueux en France, afin de mettre fin aux déserts médicaux pour les Français les plus âgés.